

Fiche travailleur

Données personnelles

Nom : Prénom :
Né(e) le :
Pays du lieu de naissance : Sexe: M - F
Rue : n°: boîte :
Code postal : Commune :
Pays : N° carte SIS (voir carte mutuelle) :
Numéro National :
Nationalité (1) :
Etat civil : depuis :
Si marié(e): nom et prénom du conjoint :
Date de naissance :
Si cohabitant légal : nom et prénom du cohabitant :
Date de naissance :
Langue: Français, Néerlandais, Allemand, Anglais (*)

La **Dimona** doit-elle être effectuée par le Secrétariat Social? **oui / non (*)**

Sinon, n° **Dimona** (déjà effectuée par l'employeur) :

Si oui, veuillez faxer au Secrétariat Social le canevas pour que celui-ci effectue la Dimona.

N° de compte en banque : BE

(1) Si nationalité étrangère : l'employeur est tenu de respecter la législation relative au contrôle du titre de séjour des ressortissants de pays tiers ainsi que la législation relative à l'occupation de travailleurs étrangers en Belgique.

(*) Biffer la mention inutile 01/01/2014

Charges fiscales :

Nombre d'enfants non handicapés à charge :

Nombre d'enfants handicapés à charge :

Autres personnes non handicapés à charge (ascendants, collatéraux) : Age :

Autres personnes handicapées à charge : Travailleur handicapé (minimum 66 %) : oui / non (*)

Age :

Conjoint/cohabitant légal avec revenus : oui / non

Conjoint/cohabitant légal handicapé : oui / non

Les données reprises sur ce document sont confiées par l'employeur au Secrétariat Social "BENEFICIA" en vue de l'application des lois sociales et fiscales. Le travailleur peut obtenir communication de ces données et les faire corriger en s'adressant à son employeur (loi du 08.12.1992, art. 4 sur la protection de la vie privée). L'employeur doit obligatoirement stipuler par écrit au Secrétariat Social toute modification des données reprises sur cette fiche individuelle.

Lu et approuvé le :

Lu et approuvé le :

Signature du travailleur :

Signature de l'employeur ou de son représentant :

(*) Biffer la mention inutile